

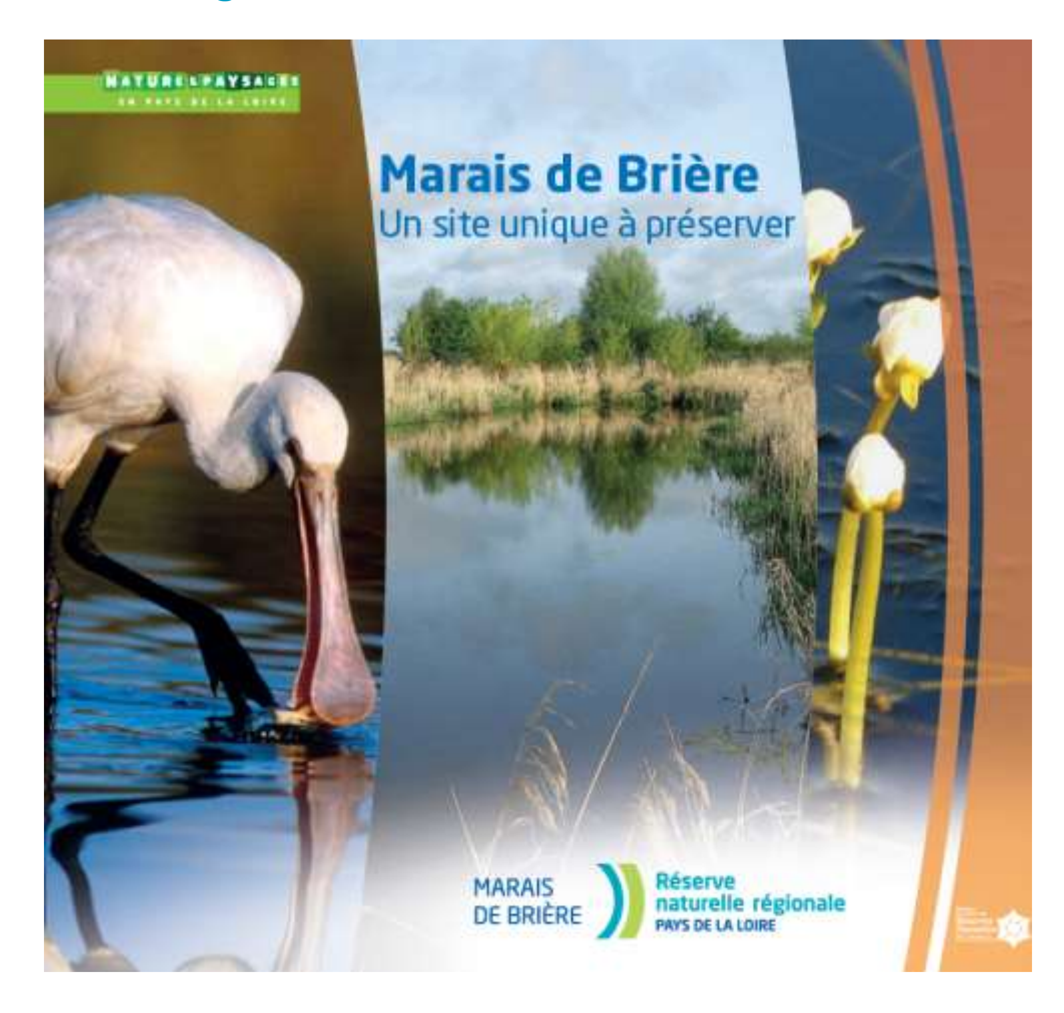




Vendredi 4 juillet 2014

Biodiversité

Une Reserve naturelle régionale Inaugurée dans le Marais de Brière



CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16





Vendredi 4 juillet

Communiqué de presse

Une Réserve naturelle régionale inaugurée dans le Marais de Brière

Le Marais de Brière est labellisé Réserve naturelle régionale (RNR) depuis la décision de classement prise par le Conseil régional le 19 novembre 2012. Elle est inaugurée aujourd'hui, par Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire, Franck Hervy, Président du Parc naturel régional de Brière et Bernard Lelièvre, Président de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière. Ce site de 836 hectares constitue la plus grande des 19 RNR classées à ce jour en Pays de la Loire. Le Conseil régional des Pays de la Loire apporte une subvention globale de 304 780 € pour la gestion du site sur la période 2013-2015.



« Le territoire régional dispose d'une biodiversité remarquable. Cette biodiversité est un atout, il est fragile. Il nous faut la protéger, car elle est essentielle au bon fonctionnement de nos écosystèmes» rappelle Jacques Auxiette.

En effet, depuis 2007, la Région des Pays de la Loire a engagé une politique innovante de préservation de la biodiversité. Elle attribue le label RNR à des sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. Elle est parmi les premières Régions de France à avoir lancé les démarches de labellisation de sites en Réserve Naturelle Régionale (RNR) en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, usagers…). **Aujourd'hui, un réseau de 19 RNR est constitué, permettant la gestion de 2500 ha de nature plaçant la Région au 2ème rang national pour le nombre de sites labellisés**. Ce réseau joue un rôle important dans la préservation des espèces menacées puisqu'il abrite les deux tiers des animaux et un quart des plantes identifiés comme rares et menacés sur notre territoire. L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

« Avec le plan régional d'action pour la biodiversité 2014-2016, doté de 30 M€, cette nouvelle labellisation de RNR témoigne de l'engagement constant de la Région, aux côtés de ses partenaires, pour la préservation des milieux naturels » conclut Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire.

Les RNR, une action phare du plan régional en faveur de la biodiversité

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de janvier 2014 a fait des Régions les chefs de file des collectivités pour la biodiversité. La Région des Pays de la Loire a adopté ce 26 juin 2014 un nouveau plan d'actions régional en faveur de la biodiversité pour la période 2014-2016. Construit selon une dynamique de large concertation avec les acteurs du territoire, ce nouveau plan s'articule autour de 4 enjeux et intègre une notion d'exemplarité de la Région qui fera aussi l'objet d'une évaluation :

- Connaitre et évaluer
- Préserver et gérer
- Partager
- Une Région engagée



La Région des Pays de la Loire contribue à la préservation de la biodiversité avec les Réserves naturelles régionales



Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions. C'est pourquoi, **la Région des Pays de la Loire a entrepris une politique innovante de préservation de la biodiversité**.

Qu'est-ce qu'une Réserve naturelle régionale ?



Une Réserve naturelle régionale est un territoire reconnu pour ses richesses naturelles : faune, flore, patrimoine géologique et paléontologique. C'est aussi un territoire fragile qu'il faut préserver pour en maintenir l'équilibre. Outre sa dimension écologique, il offre un intérêt pédagogique majeur : ces lieux sont vivants. Ils permettent de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité, de les éduquer à l'environnement et de comprendre la nécessité de sa préservation. Véritable **outil de gestion des richesses du patrimoine environnemental**, le classement en RNR exige la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour sauvegarder la spécificité des milieux concernés. De plus, **les sites classés en Réserves naturelles régionales ne peuvent être détruits ou modifiés dans leur état comme dans leur aspect, ce qui assure leur pérennité**.

Label RNR, mode d'emploi

Une démarche partenariale, un engagement local

La Région apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre de chacune de ces étapes clefs du classement mais également durant toute la vie de la Réserve naturelle régionale. Elle accompagne les propriétaires dans leur démarche, favorise les actions partenariales valorisant les forces vives locales et développe des dispositifs d'ouverture au public et de sensibilisation adaptés aux enjeux locaux.

Chaque action inscrite au sein du plan de gestion des RNR peut bénéficier du soutien financier de la Région à hauteur de 50 % maximum.

Né d'une démarche volontaire du propriétaire, le classement en Réserve naturelle régionale d'un site est l'aboutissement d'un processus scientifique et participatif comportant plusieurs étapes :

① Initiative du propriétaire du territoire qui dépose auprès de la Région une demande de classement en RNR

② Reconnaissance par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de l'intérêt régional du site après analyse des richesses écologiques présentes et des enjeux associés

③ Mise en place d'un comité consultatif réunissant les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations…) et institutionnels (Département, Région, État)

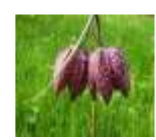
④ Définition et validation par l'ensemble des acteurs concernés (CSRPN, collectivités, usagers) d'un plan de gestion sur 6 ans précisant les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'intérêt écologique du site

⑤ Désignation d'un gestionnaire chargé de faire vivre le site, en accord avec le propriétaire

⑥ Classement du site en Réserve naturelle régionale par délibération du Conseil régional

⑦ Reconduction du label à l'issue de la période de six ans après accord entre les parties

Vers une logique de réseau régional et national



Au travers de réunions de travail régulières et d'évènementiels communs, la Région a pour ambition de favoriser les échanges d'expériences (techniques et scientifiques) entre les Réserves naturelles régionales de son territoire et de les mettre en valeur. Avec l'aide de l'association Réserves naturelles de France, la Région incite à la mise en œuvre de méthodes communes de gestion (protocole de suivi, logiciel de saisie des données naturalistes), de planification et de gestion (méthodologie d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion) au sein des Réserves naturelles régionales.

Une RNR, pour quoi faire ?



Les actions prévues dans le plan de gestion de chaque Réserve naturelle régionale sont le reflet de leurs richesses patrimoniales, de leurs enjeux, des objectifs affichés et des contraintes locales. Il est toutefois possible d'identifier quatre types d'actions présentes sur chaque Réserve naturelle régionale, à savoir :



- **Restauration et entretien des milieux naturels** : gestion des prairies par fauchage tardif ou pâturage extensif, plantation de haies et entretien traditionnel, curage de mares, etc.
- **Suivi scientifique et évaluation du programme d'actions** : comptage des oiseaux nicheurs, synthèse et analyse des suivis budgétaires, techniques et scientifiques réalisés, etc.
- **Sensibilisation, information et suivi de la réglementation** : mise en place de supports d'animation et de valorisation pédagogique, présence régulière sur le site pour s'assurer du respect des milieux et des équipements, etc.
- **Concertation des acteurs locaux** : animation du comité consultatif, développement des partenariats, etc.



Des espaces de vie

Afin de guider le public sur chaque Réserve naturelle régionale, une signalétique spécifique est installée sur les territoires concernés. Cette signalétique inclut un totem d'information à l'entrée du site ainsi qu'un jalonnement sur le périmètre de la réserve, et précise la réglementation applicable sur le site. Des supports de communication (circuit de découverte, plaquette d'information…) sont à la disposition du public. Des visites guidées peuvent également être organisées conformément aux préconisations du plan de gestion.



Région Pays de la Loire, la biodiversité en actions



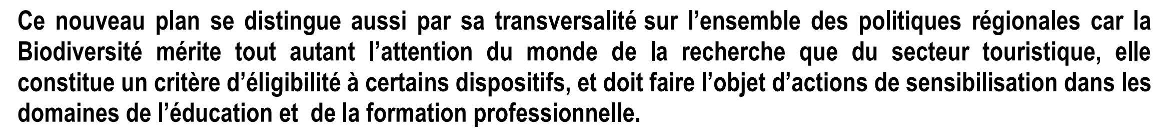
La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de janvier 2014 a fait des Régions les chefs de file des collectivités pour la biodiversité. La Région des Pays de la Loire a adopté ce 26 juin 2014 un nouveau plan d'actions régional en faveur de la biodiversité pour la période 2014-2016. Construit selon une dynamique de large concertation avec les acteurs du territoire, ce nouveau plan intègre à la fois les contributions recueillies sous formes d'entretiens, d'ateliers et d'enquêtes ainsi que les données de l'évaluation du précédent plan. Il s'articule autour de 4 enjeux et nouveauté pour ce plan, il intègre une notion d'exemplarité de la Région qui fera aussi l'objet d'une évaluation :



- **Connaitre et évaluer**
- **Préserver et gérer**
- **Partager**
- **Une Région engagée**







Ce nouveau plan se distingue aussi par sa transversalité sur l'ensemble des politiques régionales car la Biodiversité mérite tout autant l'attention du monde de la recherche que du secteur touristique, elle constitue un critère d'éligibilité à certains dispositifs, et doit faire l'objet d'actions de sensibilisation dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle.

1- Connaître et évaluer



La biodiversité végétale des Pays de la Loire, c'est **1819 espèces spontanées** (c'est à dire sans intervention de l'homme) poussant ou ayant poussé dans la région, soit environ **32% de la flore indigène de France métropolitaine et 12% de la flore européenne.**

La diversité faunistique régionale représente **69% des poissons d'eau douce de France métropolitaine, 69% des Mammifères, 50% des Amphibiens et de l'avifaune nationale nicheuse.**
Cette biodiversité remarquable s'explique par la diversité des habitats de la région, un chevelu hydrographique et des milieux humides associés particulièrement dense, un maillage bocager omniprésent ainsi que la présence d'une frange littorale au sein d'un carrefour biogéographique.



Convaincue que la protection commence par la connaissance, la Région a pleinement intégré l'acquisition et la diffusion de savoirs comme un axe essentiel de sa politique en faveur de la biodiversité. Deux exemples : le géoportail régional Géopal, conçu pour accueillir l'ensemble des données collectées sur la biodiversité ligérienne et les nombreuses publications réalisées : atlas de la flore en Mayenne, atlas des batraciens…





Fruits d'un remarquable travail de prospection de terrain, ces supports apportent un éclairage nouveau sur l'état de conservation de la flore et de la faune en Pays de la Loire. Les causes de l'appauvrissement de la biodiversité, comme l'uniformisation des paysages ou l'artificialisation des sols, sont ainsi mieux connues aujourd'hui. Ces informations viennent s'ajouter à celles du Conservatoire botanique national de Brest, disposant d'un million de données sur la flore, et celles de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), soit plus de 1,2 million d'observations sur la faune. Indispensables pour mieux sensibiliser et former à la préservation de la biodiversité, la collecte de ces savoirs permet enfin des actions de terrain essentielles au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes, à la protection des espèces rares, à la régulation des espèces invasives, etc. Géoportail Géopal : www.geopal.org

Avec ce nouveau plan en faveur de la biodiversité, la Région souhaite continuer à améliorer les connaissances mais aussi développer l'information sur les modes de gestions favorables à la biodiversité, et soutenir la recherche sur la biodiversité et ses relations avec la société.



2 - Préserver et gérer

- **19 sites labellisés** en Réserve naturelle régionale au 1er janvier 2014, soit 2 500 ha.
- **Près de quarante projets territoriaux** soutenus depuis 2010 dans le cadre de l'appel à projets annuel en faveur de la biodiversité,
- **70% du territoire régional** bénéficiant désormais d'un Contrat régional de bassin versant et une ambition régionale équivalente affichée pour le dispositif Contrat Nature,
- Une superficie cumulée de **28 000 ha de prairies naturelles bénéficiant de pratiques de gestion favorables à la biodiversité** dans le cadre du dispositif des mesures agro-environnementales territorialisées soutenu par la Région depuis 2007.

Pour préserver et valoriser la biodiversité, la Région des Pays de la Loire dispose de 2 outils principaux : les Réserves naturelles régionales (RNR) et les Parcs naturels régionaux (PNR). Abritant un formidable patrimoine biologique, ce sont de véritables pépites en matière de biodiversité. Lieux de sensibilisation, les Réserves naturelles régionales accueillent un quart des plantes dites « prioritaires », nécessitant des mesures urgentes de conservation, et deux tiers des espèces animales et révèlent régulièrement leurs richesses au public.

Au-delà de ces outils, la Région souhaite soutenir la gestion durable des milieux forestiers et bocagers, ainsi que les initiatives agricoles en faveur de la biodiversité.







3 - Partager

- **Plus de trente projets territoriaux soutenus** dans le cadre de l'appel à projets régional en faveur de l'éducation à l'environnement
- Une participation de plus **de 17 000 personnes aux 182 animations organisées dans le cadre de l'édition 2013 de la Semaine de la nature en mai et du Mois des parcs en septembre**.
- Un module pédagogique à l'attention des lycées ainsi que de nombreuses expositions territoriales dédiés à la biodiversité désormais disponibles grâce au soutien régional
- **Plus de 830 inscrits aux 5 premières éditions des rencontres naturalistes régionales.**

Le respect et la préservation de la biodiversité doivent être l'affaire de tous. Cette approche nécessite une participation active de l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, exploitants agricoles et forestiers, maires, chasseurs, pêcheurs…). la Région soutient l'élaboration de documents sur le patrimoine naturel à l'échelle des territoires et coordonne un appel à projets auprès des acteurs locaux pour susciter l'élaboration d'outils et d'actions pédagogiques. Pour aller plus loin, des actions visant à impliquer la population dans des démarches d'observation de la nature (opérations « Pas de printemps sans ailes » et « un dragon dans mon jardin ») sont également soutenues par la Région, en partenariat avec les acteurs associatifs et les collectivités. L'organisation de manifestations régionales comme « la Semaine de la nature » et « le Mois des parcs » participent également à cet objectif de faire connaître au grand public les richesses de la nature.

Enfin, la Région favorise l'organisation de rencontres régionales dédiées (Journée scientifique de l'école vétérinaire de Nantes – ONIRIS - et Rencontres naturalistes de la Coordination régionale LPO) qui participent aux échanges d'expériences entre naturalistes et scientifiques et favorisent l'émergence de synergies locales pour une amélioration des connaissances et des savoir-faire.

4 - Une Région engagée

La Région s'engage à être exemplaire dans ses pratiques avec des actions visant à inciter élus et agents à placer la biodiversité au cœur des pratiques de gestion des propriétés non bâties. Au-delà du campus régional, et des 118 lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté, la région est en effet propriétaire de 182 ha de domaine forestier.

Au travers de l'assemblée des territoires, la Région et les acteurs locaux souhaitent construire une vision croisée et cohérente des politiques régionales et locales en pays de la Loire. Avec l'adoption à venir du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), la biodiversité et les continuités écologiques seront au cœur de cette collaboration régionale.

Les compétences scientifiques sont indispensables pour inventorier et suivre l'évolution du patrimoine naturel. C'est pourquoi, la mise en réseau de partenaires, issus du monde associatif ou de la recherche, est un axe essentiel de la politique régionale de partage des connaissances autour des enjeux de la biodiversité. Le Centre régional Beautour, à la Roche-sur-Yon, vise à concentrer et démultiplier cette dynamique.

Région Pays de la Loire, la biodiversité en chiffres

Une large palette de milieux naturels participe à l'identité régionale et à son attractivité. Avec 507 km de rivage, 250 000 ha de zones humides, 160 000 km de haies, 10% de boisement, la Région possède de véritables réservoirs de biodiversité.

Une mosaïque de milieux préservés

La Région des Pays de la Loire dispose d'une grande variété de milieux naturels qui recouvrent 40% de son territoire. Chacun a ses propres caractéristiques, conditions de vie, espèces faunistiques et floristiques. Tous sont à l'origine d'une biodiversité exceptionnelle et fragile qu'il est nécessaire de préserver.
Le patrimoine naturel de la Région est réparti autour de six grands types de milieux :

- **Les bois et forêts** : 320 000 ha, soit 10% de la surface régionale, en progression depuis la seconde moitié du 20e siècle.
- **Les zones humides** : 250 000 ha de lacs et rivières, roselières et plans d'eau, tourbières et marais, vasières et prés salés, côtes rocheuses et sableuses, représentant plus de 6% du territoire et plaçant les Pays de la Loire au 3e rang des régions françaises en zones humides.
- **Le bocage** : 500 000 ha de prairies, 160 000 km de haies, 100 000 mares.
- **La Loire** : 220 km de Loire et son estuaire, corridor d'échanges et important réservoir de biodiversité pour la faune, la flore et les hommes.
- **Le littoral** : 507 km de littoral, soit 7,1% du trait de côte français.
- **Les pelouses et les landes** (humides ou sèches) : 37 240 ha de landes et de pelouses sèches, exposées à des conditions difficiles, pour la plupart issues de la déforestation, abritant 33% des plantes rares ou menacées.

Les Parcs naturels régionaux

Laboratoires du développement durable, il existe quatre parcs naturels régionaux en Pays de la Loire : les Parcs de Brière, Normandie Maine, Loire Anjou Touraine, et le Parc du Marais poitevin.

Les Réserves naturelles régionales

Pépites de la biodiversité ligérienne, 19 RNR ont été labellisées de 2008 à 2014, pour une durée de 6 ans.

Chiffres-clés



La flore :
La flore en Pays de la Loire, c'est 1819 espèces spontanées, soit 32% de la flore nationale. 44% de la flore ligérienne est en situation précaire : la « liste rouge régionale » regroupe 715 plantes rares et/ou menacées, et 121 plantes des Pays de la Loire sont inscrites au Livre rouge de la flore menacée de France.

La faune :
En Pays de la Loire, cohabitent 500 espèces de vertébrés (continentaux et marins) dont :
83 espèces de mammifères,
285 espèces d'oiseaux régulièrement observées (ce chiffre peut être porté à 400 en comptant les oiseaux de passage). La moitié de l'avifaune nationale nicheuse, soit 201 espèces, se reproduit en Pays de la Loire.
16 espèces de reptiles, sur les 38 vivant en France (soit 42%),
22 espèces d'amphibiens,
57 espèces de poissons d'eau douce, sur les 82 vivant en France (soit 69%).

Les espèces menacées représentent :
Plus de 50% des amphibiens et des reptiles,
37% des mammifères connus,
35% des poissons d'eau douce répertoriés,
34% des oiseaux nicheurs identifiés.

Le réseau des RNR joue un rôle important dans la préservation des espèces menacées, il abrite en effet 2/3 des espèces animales prioritaires et 1/4 des plantes prioritaires à l'échelle de la région.





Préambule

Le fonctionnement des zones humides briéronnes est le résultat d'évolutions naturelles structurelles, mais également le produit d'aménagements réalisés au fil des siècles (creusement de canaux, mise en place de vannages et d'écluses, etc.). Certaines des pratiques anciennes perdurent, et d'autres non.
La situation géographique des marais de Brière le long de la façade atlantique et en Bretagne méridionale, au sein d'un vaste complexe de zones humides complémentaires (Golfe du Morbihan, estuaires de la Loire et de la Vilaine, marais salants de Guérande et du Mès, lac de Grand-Lieu), a valeur d'accueil pour l'avifaune (60 % des espèces de zones humides de l'annexe I de la Directive Oiseaux fréquentent ces marais). L'intérêt ichtyologique est de niveau national et international pour certaines espèces. L'intérêt floristique est également majeur, 50 espèces protégées ou sur liste rouge régionale, et des habitats naturels d'intérêt européen. Le constat est critique vis-à-vis des amphibiens et reptiles, voire de l'entomofaune, pour laquelle la connaissance a toutefois besoin d'être consolidée.

L'étendue, la diversité et la richesse des zones humides (marais dulçaquicoles, marais salés, et secondairement les mares) sont à l'origine du classement de la Brière en Parc naturel régional. La reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces zones humides et de leur importance pour le maintien de la biodiversité a été confirmée par de nombreux classements et labellisations nationales ou internationales : Site Ramsar, Natura 2000, ZHIN. L'essentiel de la biodiversité remarquable est présent dans ces réservoirs de biodiversité ; elle dépend directement, pour une part très significative, des activités agricoles telles que la saliculture et l'élevage extensif.
Des groupements faunistiques tels que les Fauvettes paludicoles, les laro-limicoles, les anatidés, ainsi que des habitats de prairies inondables et les roselières, présentent un intérêt local majeur et contribuent significativement à la préservation de la biodiversité à des échelles géographiques supérieures. C'est pourquoi la gestion engagée en leur faveur depuis la création du Parc naturel régional est à poursuivre.

Cependant, la dégradation de milieux liée à l'urbanisation, la perturbation du fonctionnement hydraulique, la dégradation de la qualité de l'eau ou la prolifération d'espèces allochtones, ont été identifiées comme des facteurs qui influencent négativement la biodiversité et certaines dynamiques d'évolution des écosystèmes ont leurs limites et deviennent difficiles à maitriser. Cependant, Le Parc naturel régional, conscient de ces problématiques, a inscrit 5 grandes ambitions dans sa charte 2014 – 2026 qui sont les suivantes : Maitriser la gestion de l'espace et la qualité des paysages, de préserver la biodiversité, gagner la bataille de l'eau, faire de ce territoire un territoire exemplaire en matière de développement durable et solidaire et de donner à chacun le goût du Parc.
La préservation de ce patrimoine naturel est une vocation fondamentale du Parc naturel régional de Brière. Le Parc naturel régional est un acteur incontournable pour dynamiser la prise en compte de la biodiversité locale par l'ensemble des signataires de la Charte, et par les usagers.
L'optimisation de la gestion des sites protégés au bénéfice de la biodiversité est privilégiée par rapport à la recherche d'une extension de leur périmètre. Le syndicat mixte du Parc naturel régional veut faire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) –Marais de Brière et du site Natura 2000 Grande Brière, marais de Donges et du Brivet, des sites de référence pour la conservation de la biodiversité. C'est sans compter sur la participation active de ses partenaires comme notamment la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière pour la gestion du site RNR – Marais de Brière.





1.1 La réserve naturelle régionale – Marais de Brière

Labellisée officiellement, le 19 novembre 2012, la réserve naturelle régionale-Marais de Brière de 835 ha est constituée de trois sites situés dans la cuvette principale des marais de Brière :

- Le site de la Réserve du Charreau de pendille créé en 1989 pour une superficie de 201ha dont les enjeux principaux sont le Gazon amphibie (natura 2000) et les poissons dont l'anguille.
- Le site de la réserve des grands charreaux créé en 1973 pour une superficie de 610ha dont les enjeux principaux sont l'avifaune (butor, anatidés) ainsi que les poissons dont le brochet et l'anguille.

L'accès au public sur ces 2 premiers sites sont interdits.

- Enfin, le site de la réserve Pierre Constant créé en 1977 pour une superficie de 25ha et qui a vocation à être une vitrine de biodiversité et de pédagogie.

2.1 Quelle utilité ?

La complémentarité de ces sites est d'ordre historique (anciennes réserves de chasse et de pêche), géographique (au nord, liée aux échanges avec la Vilaine et son estuaire, au sud en lien étroit avec l'estuaire de a Loire, à l'Est, un pont entre marais indivis et privés) et aussi pédologique entre sols tourbeux purs et alluvionnaires, causes des diversités botaniques (espèces et groupements) constatés.

De plus, ces espaces, par les règlements mis en place favorisent certaines espèces patrimoniales telles que le Brochet, l'Anguille et la Loutre.

D'autre part, ces laboratoires grandeur nature permettent de développer, des programmes de recherche scientifique et d'expérimentation.

En outre, sur la base des acquis et connaissances obtenus suite aux actions menées dans le cadre d'un plan de gestion, la réserve se veut être un lieu de pédagogie qui dès l'année 2015 va être amenée à évoluer dans le but d'ouvrir les coulisses d'un monde méconnu au grand public.



Le site Pierre Constant

Ouvert au public en Juillet 1980, le Parc Animalier (ainsi dénommé à l'époque) avait pour objectif de présenter les principales espèces d'oiseaux vivant en Brière en s'appuyant sur un parcours dans le marais agrémenté de plans d'eaux enclos et de volières sur le modèle de parcs existant tels le Marquenterre, Pont de Gau, Le Teich.

Dans les années 90, une restructuration a orienté l'équipement vers une présentation englobant les activités traditionnelles briéronnes et une approche plus nature et paysage de Brière (prairies, plans d'eau, roselières...).

Avec le projet (début 2000) de réserve naturelle volontaire, puis régionale, l'accent est mis sur une immersion dans le milieu de la nature Briéronne en expliquant son originalité et les actions qui y sont menées en faveur de la biodiversité. Dans le même temps, la rénovation du centre d'éducation de Kerhinet a permis un rapprochement avec l'équipe pédagogique du syndicat mixte, et ainsi le développement d'animations propres au site (observations nature, initiation au comptage, au baguage, pédologie-tourbe, argile,...).

En 2013, s'est amorcée une réflexion de réaménagement du site dans le but de créer un espace en libre accès doté d'un observatoire. L'objectif de cette opération est de proposer une valorisation éducative permanente de la RNR des marais de Brière en proposant un accès limité mais permanent au site de la réserve Pierre Constant et offrant un premier niveau de découverte du patrimoine de la réserve.

Un observatoire sera créé à proximité de l'actuelle Maison de la Réserve afin d'offrir une possibilité en tout temps d'observer la faune de la Réserve, même lors des périodes de fermeture de la Maison de la Réserve.

La maison de la réserve quant à elle abritera une espace d'exposition attractif et renouvelé qui aura des objectifs de pédagogie de l'environnement.

Enfin une restructuration sera menée au niveau de l'observatoire PIERRE CONSTANT Afin de rendre plus attractif le parcours de la réserve, notamment dans la cadre des dispositifs de visite, les observatoires localisés sur le parcours « Est » de la réserve sont requalifiés.

La mise en place d'outils d'éducation à l'environnement (panneaux d'information notamment) est intégrée au sein des nouveaux ouvrages.

Création de deux zones d'embarquement pour chaland

Deux zones d'embarquement pour chaland ont été créés, l'un en face à la maison d'accueil et l'autre au niveau de l'observatoire Constant.

Ces dispositifs permettre de conforter les visites « mixtes » aller en bateau, retour à pied via la partie Est de la réserve (identifiée en jaune sur la carte). Ces visites sont organisées avec encadrement de groupes de 12 personnes par 1 animateur.

- **Les Trois possibilités de découverte du site**

1. Découverte libre d'un espace limitée (ouverture toute l'année)
2. Découverte payante mais non guidée de l'ensemble (en juillet et août)
3. Découverte accompagnée, avec un parcours spécifique pouvant notamment une approche en chaland (une douzaine par an dans le cadre des rendez-vous de la réserve et de journées événementielles, ainsi que les accueils pédagogique des classes)

3.1 La commission syndicale de grande briere mottière

La commission Syndicale représente les habitants propriétaires du marais des 21 communes et souveraine sur le marais indivis. C'est en cela qu'elle est reconnue comme l'organisme pouvant gérer les 2 sites du cœur du marais.
Ainsi, elle assure la gestion, en collaboration avec le Parc naturel régional, de la RNR - Marais de Brière pour les sites des Grands Charreaux et du Charreau de Pendille.
Les marais de Brière, de Besné et de Donges ont formé jusqu'au XVIIIe siècle un seul ensemble dénommé "marais de Donges" ou "marais de Montoir". Les 6 950 hectares du marais indivis de Grande Brière Mottière, sont encore de nos jours la propriété des habitants de vingt et une communes, issues des dix-huit paroisses de l'Ancien Régime, elles-mêmes issues de très grandes paroisses originelles formées au Haut Moyen-âge.
Le marais indivis de Grande Brière Mottière est géré depuis 1838 par la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière. Composée de 21 membres nommés par les conseils municipaux, elle gère l'eau et les usages sur ce marais.
La copropriété du marais trouve sa base juridique dans les lettres patentes de François II, Duc de Bretagne, du 6 août 1461, mais les droits d'usage semblent remonter beaucoup plus loin dans le temps. Au fur et à mesure des divisions de paroisses et de constitution de communes, les habitants ont conservé leurs droits. C'est ainsi qu'on peut expliquer les droits des habitants de La Turballe, commune détachée de Guérande au XIXe siècle et aussi ceux de la Baule-Escoublac, dont le contact avec le marais cesse entre le XIe et le XIIIe siècle avec la création de la paroisse de Saint-André-des-Eaux.
Assimilée collectivité territoriale, la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière est membre du Parc naturel régional. Les objectifs et mesures de la charte sont conçus dans le respect des compétences de cet organisme et du principe d'inaliénabilité du marais indivis de Grande Brière Mottière.
Les premières traces archéologiques d'usage de la tourbe dans le bassin du Brivet proviennent de Besné (site de Saint-Second) dans un contexte fin VIe, VIIe siècle.
Les tentatives historiques de contrôle de niveau de l'eau se manifestent dans tout le bassin (digues autour de certaines îles), mais le canal des Gros Fossés (vestiges gallo-romains) à Saint-Lyphard (le Pont d'Os, lieu de passage de la loutre), est probablement la seule curée antique, ouvrant une brèche à l'ouest du marais en vue de l'évacuation de l'eau de la cuvette briéronne vers les marais du Mès et l'océan. L'unité administrative du territoire est donc probablement très ancienne. Plus tardivement, au Moyen-âge (XIe, XIIe siècle), la famille des Vicomtes de Donges, détenait à la fois la vicomté de Donges et la vicairie de Guérande.

Contact Presse :

Parc naturel régional de Brière
Tiphaine Thudor
02 40 91 68 64 / t.thudor@parc-naturel-briere.fr



